

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 5 OCTOBRE 2017

N° 2017-09-15

L'an deux mille dix-sept, le cinq octobre à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-huit septembre deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire à Montbrun-les-Bains, sous la Présidence d'Henriette MARTINEZ :

Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 27

Présents (mini 9) : 15

Nombre de voix

En exercice : 36

Présentes : 18

Exprimées par pouvoirs : 12

Total (mini 19) : 30

Quorum atteint

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Claude AURIAS

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteur de 2 voix)**

Eliane BARREILLE

**1 représentant du Conseil départemental de la Drôme
(porteur de 2 voix)**

Pierre COMBES

**12 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs chacun d'1 voix)**

Marcel BAGARD, Christian BARTHEYE, Philippe CAHN, Gérard COUPON, Rosy FERRIGNO, Marc GUERIN, Myriam HUGUES, Valery LIOTAUD, Henriette MARTINEZ, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Sébastien BERNARD à Christelle RUYSSCHAERT, Roger DIDIER à Henriette MARTINEZ, Dominique GUEYTTE à Michel ROLLAND, Marie-Pierre MONIER à Pierre COMBES, Corinne MOULIN à Rosy FERRIGNO, Marlène MOURIER à Valery LIOTAUD, Pascale ROCHAS à Philippe CAHN, Ghislaine SAVIN à Claude AURIAS.

Délégués excusés

Pierre-Yves BOCHATON, Éric RICHARD

Invités excusés

Laurent HARO

Le quorum étant atteint, Madame Henriette MARTINEZ déclare la séance ouverte à 14 heures
Monsieur Claude AURIAS est nommé secrétaire de séance.

Objet : Partenariat entre le Parc, le Syndicat d'énergie de la Drôme et le Syndicat mixte d'électricité des Hautes-Alpes - Adhésion du Parc à IT 05

- Vu les statuts modifiés par l'assemblée générale extraordinaire du 27 avril 2017 de l'Agence technique départementale des Hautes-Alpes ;

La Présidente précise que la convention de partenariat entre les deux Syndicats départementaux de l'énergie et le Syndicat mixte du Parc sera signée à l'occasion du prochain bureau de novembre.

Le SyME05 dans un souci de complémentarité d'actions et de lisibilité envers les collectivités locales des Hautes-Alpes a adhéré à l'Agence technique départementale des Hautes-Alpes (IT05) qui exercent des missions de conseils en énergie.

Afin de parfaire le partenariat entre les deux syndicats d'énergie et le Parc, la Présidente propose l'adhésion du Syndicat mixte du Parc à l'Agence technique départementale des Hautes-Alpes et ce en accord avec le Conseil départemental des Hautes-Alpes.

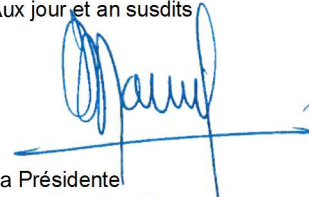
Cette adhésion n'entraîne aucune cotisation.

Le Syndicat mixte du Parc pourrait bénéficier de prestations à la vacation et d'offres de service de la part d'IT05.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Décide** d'adhérer à l'Agence technique départementale des Hautes-Alpes (IT05)
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



La Présidente
Henriette MARTINEZ